

# Blagnac, questions d'histoire **63**

Revue Semestrielle d'histoire locale - avril 2022

Charles Dumont, baron de  
Blagnac, homme de  
la Marine et de Rochefort

*p.1*

Les Blagnacaises  
face aux mutations  
de la société au XIX<sup>e</sup> siècle

*p.15*

La Fête des Lumières  
à Blagnac :  
entre traditions et féerie

*p.47*



*Gélos et la chaîne des Pyrénées, 1862, Victor Galos. Musée des Beaux-arts de Pau*

Le 60<sup>e</sup> anniversaire  
de la fin de  
la guerre d'Algérie *p.26*

Gilbert :  
d'Alger à Blagnac *p.27*

Rapatriés d'Algérie,  
les conditions d'accueil  
dans la Haute-Garonne *p.36*

# Rapatriés d'Algérie,

## les conditions d'accueil dans la Haute-Garonne

par Annie Thomas

Ils sont arrivés par milliers par bateau et par avion, fuyant l'Algérie et la violence, une valise à la main et les yeux pleins de larmes pour s'installer dans un pays peu préparé à les accueillir et parfois hostile. Ils ont dû dans l'urgence trouver un logement, un emploi, une école et reconstruire leur vie. Quelles sont les conditions d'accueil qui leur étaient réservées dans la Haute-Garonne et plus particulièrement à Blagnac ?

### L'EXODE DE PRÈS D'UN MILLION DE PERSONNES

Si les accords d'Évian et le cessez-le-feu (18 et 19 mars 1962) scellent la fin de la guerre d'Algérie, ils ouvrent une nouvelle crise, l'exode des Pieds-noirs, ou le rapatriement des Français d'Algérie suivant l'appellation officielle.



La Une  
de la Dépêche  
du Midi  
du 19 mars 1962  
(valise de GJF)

Au total, entre 1962 et 1965, près d'un million de personnes arrivent en France alors que seuls 400 000 rapatriés étaient initialement attendus par les autorités pour les quatre années suivant

l'indépendance de l'Algérie. Parmi ces rapatriés figurent 100 000 Juifs sur une population totale de 130 000 personnes juives d'Algérie. Ils fuyaient car ils avaient le sentiment de ne plus être protégés par l'armée française et les nouvelles autorités

algériennes et vivaient l'insécurité quotidienne avec des enlèvements, des assassinats et des attentats.

L'exode est un épisode imprévu, on l'a vu, inédit par son ampleur pendant les quatre mois qui vont du cessez-le-feu à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie (5 juillet 1962). Il n'est pas sans rappeler les exodes de la Deuxième Guerre mondiale. Si la plus grande vague se situe d'avril à juillet 1962, des arrivées avaient déjà eu lieu dès 1961 en parallèle de la gravité croissante de ce que l'on appelait « les événements » et se poursuivront les années suivantes.



Des rapatriés  
d'Algérie  
débarquant à  
Port-Vendres  
La Dépêche du Midi

## L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC, TÊTE DE PONT DU RAPATRIEMENT

Si Marseille, Nice, Paris, et dans notre région les ports de Port-Vendres et Sète ont été les principales portes d'entrée en France métropolitaine, l'aéroport de Toulouse-Blagnac a joué un rôle essentiel. Il était un des points d'aboutissement du pont aérien établi entre l'Algérie et la France au moment des mois les plus dramatiques de l'exode.

En témoigne la véritable noria d'avions arrivant à Blagnac : deux avions le 26 mai 1962, quatre le 27, sept le 31 mai, dix avions le 5 juin, douze le 11 et vingt avions les 27 et 28 juin, loin, très loin du trafic quotidien de quatre avions en moyenne. Blagnac devient un centre de redistribution des rapatriés pour l'ensemble de la France.

Sur ce point, comme sur le nombre de personnes arrivées, nous nous appuyons sur les recherches de l'historienne Colette Zytnicki. Dans le détail, voici le nombre de personnes arrivées à Toulouse-Blagnac et à la gare Matabiau de mai à août 1962.

Mois d'arrivée	Toulouse-Blagnac	Matabiau
Mai 1962	864	425
Juin 1962	17 747	2 211
Juillet 1962	4 363	2 425
Août 1962	1 685	1 109



Carte postale de l'Aérogare de Blagnac en 1958 (valise de GJF)

Même si les conditions d'accueil organisées à Blagnac et à Matabiau étaient souvent chaleureuses, elles se déroulaient dans la cohue, l'énervernement, les pleurs et la peur de l'inconnu pour ceux qui arrivaient. Pour ceux qui recevaient, les autorités officielles et les associations caritatives, le stress et des solutions à trouver coûte que coûte constituaient leur pain quotidien jour et nuit.

Les rapatriés se sont souvent fixés autour des aires de débarquement, dans le Sud de la France (soit 40,9 % du total), et aussi en Île-de-France pour des raisons parfois liées au hasard, au climat, plus souvent pour des raisons familiales ou d'opportunités de travail. À Toulouse se rajoutent les anciens étudiants de l'université qui avaient gardé un bon souvenir de la ville.

## QUI ÉTAIENT-ILS ?

Le statut de rapatriés est créé par la loi Boulin du 26 décembre 1961. Il concerne également 300 000 personnes venues d'autres anciens territoires français mais les fonctionnaires en sont exclus. Le terme « rapatrié » englobe une réalité sociale diverse. D'abord du fait de la diversité de ces migrants de la décolonisation qui fuient l'Algérie, ensuite parce que le territoire algérien et ses habitants avaient un statut ambigu.

Les habitants de l'Algérie française étaient partagés entre citoyens français de statut de droit commun et citoyens français de statut de droit local (majoritairement des Algériens musulmans). Sont-ils tous des Français ou des Algériens ? Cette question s'est particulièrement posée pour les divers supplétifs, les Français musulmans rapatriés, regroupés ensuite sous le terme générique de Harkis. Pour ces derniers le terme de transfert est employé au lieu de rapatriement. On leur demande d'effectuer une demande récognitive de nationalité française. Enfin, si la majorité des Européens d'Algérie viennent en France en tant que citoyens français, d'autres possèdent encore leur nationalité d'origine, souvent espagnole, maltaise ou italienne, nécessitant des ajustements que permet la loi Boulin.

Malheureusement, la continuité des représentations coloniales a entraîné la hiérarchisation du traitement d'accueil des rapatriés d'Algérie comme le rappelle l'historien Abderahmen Mounen créant des tensions et des rancœurs qui perdurent encore aujourd'hui.

## LA POLITIQUE NATIONALE D'ACCUEIL ET SA COMPOSANTE RÉGIONALE

Toulouse est l'une des cinq IGAMIES (territoire administré par un inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire) qui avaient eu à gérer les Français repliés du Maroc et de la Tunisie. Des bureaux d'orientation y avaient été créés pour instruire les dossiers. Mais la crise de Bizerte en Tunisie, en 1961, qui fit des centaines de morts, et l'accroissement des arrivées d'Algérie entraînent le gouvernement à mettre en place une véritable politique de rapatriement. Le Secrétariat d'État aux rapatriés est créé en août 1961, la loi d'accueil, on l'a vu, date de décembre 1961. En mars 1962 les cinq bureaux d'orientation deviennent des délégations régionales et en mai la mission d'accueil est confiée aux services préfectoraux. Le préfet de la Haute-Garonne, Roger Moris, devient préfet-IGAME. Ses services gèrent l'accueil, le versement des prestations, le reclassement et le logement.

Trois types de prestations sont versées :

- Des prestations de retour (voyage gratuit entre l'Algérie et la métropole, allocation de départ, aide forfaitaire au déménagement)
- Des prestations de subsistance versées mensuellement pendant un an.
- Des prestations sociales en particulier pour les personnes les plus âgées et les propriétaires d'un bien en Algérie dont ils n'ont plus la jouissance.

À Toulouse, un comité départemental d'accueil est créé fin mai 1962, il est présent à Blagnac et Matabiau lors des arrivées. Si on y retrouve les autorités officielles de

la ville, des représentants des œuvres de charité en font aussi partie : Croix-Rouge, l'Entr'aide protestante, le comité diocésain des œuvres catholiques, le centre d'accueil israélite. Conseil, orientation, intégration en sont les maîtres-mots parfois même au pied de l'avion ou du train.

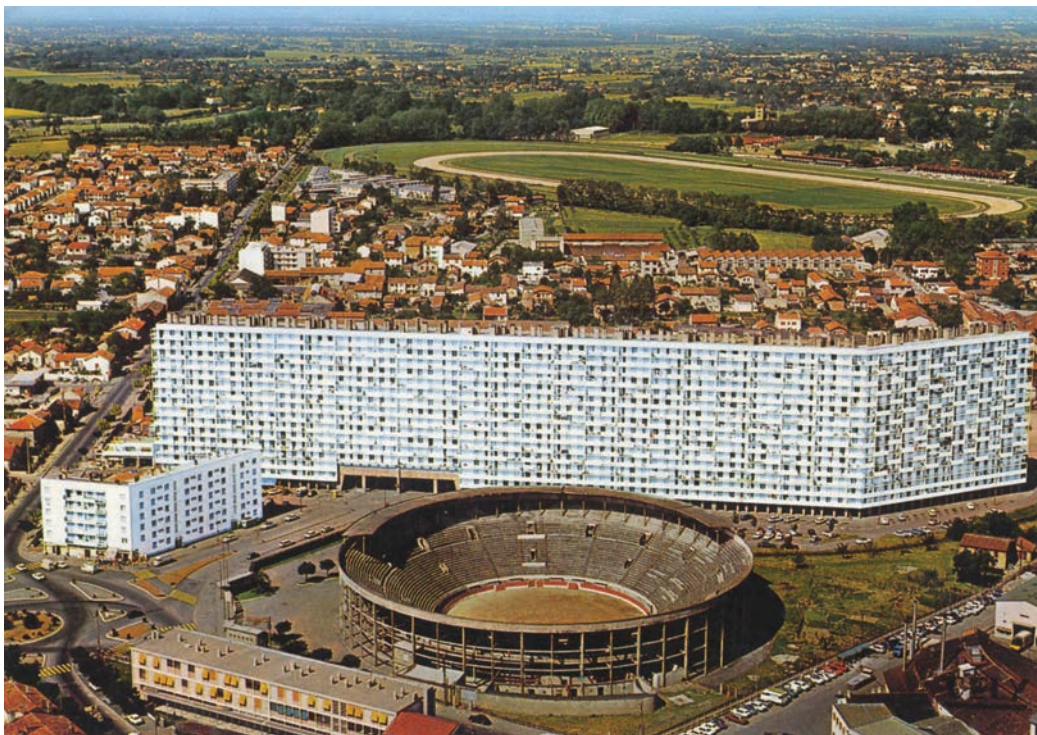


*Des rapatriés accueillis à Port-Vendres sous le panneau de la délégation régionale du Secrétariat d'État aux rapatriés, La Dépêche du Midi*

## LES DIFFICULTÉS MAJEURES

### Le logement

Devant l'afflux des arrivées, très vite les possibilités de logement sont saturées dans le secteur privé comme dans le public. La situation de la France en ce domaine n'était pas bonne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. À Toulouse en particulier, il y a peu de logements disponibles. Ceux qui existent sont vétustes, sombres avec peu de commodités. Très vite des mesures d'urgence sont nécessaires, des locaux vacants sont réquisitionnés, des conventions sont signées avec des institutions (certains seront logés à la caserne Niel) ou des particuliers. L'hôtel du Père Léon fait le plein. L'interminable barre du Cristal, longue de 230m, construite en 1960 près des arènes, accueille dans des conditions difficiles un maximum de familles.



*L'immeuble Cristal, quartier des Arènes, Toulouse, Wikimedia*

En juin 1962, la préfecture de la Haute-Garonne met en place un plan d'hébergement des rapatriés conservé aux Archives municipales. Il s'agit d'un outil de coordination à l'échelon cantonal. La commune de Blagnac, dont le maire est Jean-Louis Puig,

est rattachée à la circonscription de Toulouse-Ouest. Le délégué à la protection des populations par éloignement de notre zone est Joseph Sablayrolles, un colonel en retraite. Et le délégué régional qui chapeaute le plan au niveau départemental est M. Courrège. La direction régionale qu'il dirige informera la mairie dès que des rapatriés seront dirigés vers Blagnac.

Le plan comporte un récapitulatif des possibilités d'hébergement, commune par commune, à partir de remontées des communes sollicitées par la préfecture. La commune de Blagnac avait été sollicitée dès le 20 avril par un courrier du préfet. On y apprend qu'en juin 1962 la Haute-Garonne dispose de :

- 1139 appartements et 3930 pièces habitables.
- 3505 places en colonies de vacances
- 5890 places en internats publics et privés.
- 391 chambres d'hôtel.

Le préfet réclame aux maires de tenir ce recensement à jour suivant une procédure hebdomadaire. Chaque lundi, un état numérique des hébergements possibles est adressé par le maire au sous-préfet qui en rend compte au préfet. Il demande aussi aux maires de constituer un comité d'accueil communal.

Le plan précise aussi les conditions d'accueil dans notre département, soit être hébergés par des parents ou des connaissances, soit avoir un contrat de travail. Des dérogations à caractère social sont prévues. Hors de ces conditions, pas d'installation possible. On sait désormais que cette interdiction n'a pas tenu devant les souhaits des rapatriés.

### **Des programmes HLM**

Très vite, des programmes spéciaux de 2 442 logements HLM sont mis en route pour la région Midi-Pyrénées uniquement à destination des rapatriés dont 1 308 pour la seule ville de Toulouse. De plus, des ordonnances prévoient que 10 à 30 % des logements neufs HLM seront réservés aux rapatriés. La géographe Christiane Toujas-Pinède signale que 45 logements HLM de Blagnac sont attribués à des rapatriés en août-septembre 1963.

Ces constructions structureront l'aspect urbain de Toulouse et de sa banlieue. On peut citer à Toulouse les tours et les barres de la cité Bagatelle, les Izards, la cité

*Cité des Peupliers,  
rue Carrière  
à Blagnac (AT)*



Surcouf, la cité Roguet... À Colomiers, le quartier des Fenassiers, à Blagnac la cité du Plateau près de la place de Verdun et de l'école de l'Aérogare, ou les Peupliers, rue Carrière. Ces deux ensembles ont été construits par la Cité jardins.

En contrepartie, le gouvernement octroie, avec le concours de la Caisse des Dépôts et consignations, d'importantes aides à la construction aux promoteurs et aux bailleurs sociaux dont des crédits aidés, à des taux égaux, sinon inférieurs, au taux d'inflation. À Toulouse, des conventions sont passées avec le constructeur local Deromédi qui réserve 200 logements en 1962 aux rapatriés. Le 10 août 1963, le préfet informe la mairie de Blagnac des possibilités de prêts et de subventions de l'État aux particuliers et aux rapatriés eux-mêmes pour aménager des locaux qui leur seront réservés. Une seule condition, y habiter ou louer pendant 5 ou 10 ans en fonction de la hauteur du prêt. Enfin, pour soutenir les plus démunis, des centres d'accueil et d'hébergement sont gérés par les préfetures. Mais tout cela est long à se mettre en marche et le premier hiver, particulièrement rude, est difficile à vivre. Nombre de géographes et d'urbanistes considèrent cependant que cet exode massif fut un accélérateur du remodelage urbain de nombreuses villes. Et les historiens estiment qu'avec les efforts de l'État, les gouvernements de Michel Debré et de Georges Pompidou ont fait de la question du relogement des Français rapatriés d'Algérie une donnée essentielle de la politique de retour à la paix civile de la société française, après huit années de guerre.

### **L'emploi**

Le reclassement socioprofessionnel constitue la deuxième difficulté majeure. A contrario de nombreuses idées développées en France, les Pieds-Noirs constituaient une population largement modeste, formée essentiellement de fonctionnaires, de salariés et commerçants. Ils arrivent dans une région qui n'avait pas encore pris le train de la modernisation, largement sous-industrialisée et sous-développée. Nombre de rapatriés recherchent des emplois tertiaires ou de services et les premiers mois on constate un déficit d'emplois par rapport aux besoins. En décembre 1962, selon les archives préfectorales, sur les 21 721 rapatriés que compte l'arrondissement de Toulouse, seuls 1 092 ont été reclassés et 5 851 personnes sont demandeurs d'emploi salariés. La situation devient particulièrement tendue quand les allocations s'arrêtent au bout d'un an, et pour les professions indépendantes, les agriculteurs dont les avoirs sont bloqués en Algérie.

Mais les historiens s'accordent aujourd'hui pour dire que le rapatriement a été vécu très tôt par de nombreux responsables comme une opportunité de développement, un atout économique à un moment où l'État, avec les lois de décentralisation, souhaite lancer Midi-Pyrénées sur la voie de la modernité.

### **Les conséquences démographiques**

L'installation des rapatriés dans les régions du Sud intensifie leur croissance démographique. Pour le professeur Pierre Baillet : « De 1962 à 1968, ils ont assuré 50 % de la croissance démographique de Marseille et de Perpignan, 60 % de celle de Toulon et 70 % de celle de Nice. Ils ont redonné vie à certaines régions du Sud-Ouest et du Massif central : 55 % de l'accroissement de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon leur est imputable ». Dans le contexte des migrations issues de la décolonisation, 1962 constitue un choc démographique pour la région Midi-Pyrénées avec l'arrivée massive des rapatriés d'Algérie. En janvier 1964 la Haute-Garonne a accueilli 48 820 rapatriés. Selon Christine Toujas-Pinède, 40 000 d'entre eux se seraient fixés à Toulouse à cette date.

## L'implication de la mairie de Blagnac

Il faut se rappeler qu'à cette période Blagnac est une petite commune de 5320 habitants et que ses moyens sont limités. On l'a vu, la question du logement est centrale. Le secrétariat d'État aux Rapatriés avait mis à disposition des communes qui le souhaitaient et qui avaient des terrains viabilisés des logements préfabriqués légers. Blagnac aurait pu recevoir de cinq à dix de ces bâtiments. Mais, le maire répond le 25 octobre 1962 que la mairie ne possède pas de terrains viabilisés pour ce faire, mais signale deux terrains privés appartenant à des particuliers pouvant accueillir ces bâtiments légers. Ils se situent au lieudit la potence, dans le triangle formé par le chemin d'Aussonne et la Route de Grenade.

En mars 1963, un échange entre le maire de Blagnac et le préfet nous apprend que la commune de Blagnac accueille à ce moment-là 45 chefs de famille rapatriés et que le nombre de logements demandés s'élève à 12. Les deux états récapitulatifs, l'un écrit à la main (18 demandes), l'autre tapé à la machine (12 demandes), sont conservés aux Archives municipales. Malgré la divergence, ce sont des documents précieux. Il nous donne les noms, les professions et les adresses des chefs de famille demandant un logement et nous permet de redonner de l'humanité à des chiffres. Trois d'entre eux logent Rue Carrière vraisemblablement à la résidence des Peupliers, l'un d'entre eux à la cité du Plateau, deux rue Pasteur... Ils sont : employés chez Air-France, sous-brigadier de police, ébéniste, retraité, entrepreneur en transport, employé communal, agent de la navigation aérienne, chauffeur de taxi, chef magasinier...

Mais d'autres responsabilités incombent aussi aux maires, en particulier le contrôle des demandeurs d'emploi salariés. Chaque mois, ils devaient venir pointer à la mairie et faire tamponner leur carte verte.

Enfin, le 14 mars 1963, le préfet demande au maire de Blagnac si le cimetière de la commune pourrait recevoir des concessions funéraires pour des rapatriés. Le maire répond le 21 mars que le cimetière de Blagnac se révèle déjà insuffisant pour ses administrés et qu'il est au regret de refuser. On le voit, toutes les étapes de la vie et de la mort étaient impactées par cet exode ainsi que le fonctionnement des communes.

## CONCLUSION

Le début des années soixante en France a été une période d'expansion soutenue qui a permis l'intégration assez rapide des nouveaux venus. Le bilan général du rapatriement que dresse l'administration est plutôt positif. Mais les statistiques et les analyses générales ne reflètent jamais le ressenti des hommes, des femmes et

des enfants qui ont vécu cet exode. Ce fut pour certains un traumatisme qui perdure encore aujourd'hui et que l'on retrouve dans les revendications des associations, on peut penser aux demandes actuelles des Harkis, l'engagement politique, le combat pour la mémoire et la demande toujours renouvelée de reconnaissance.

*Immeuble de la cité du Plateau, place de Verdun à Blagnac, Jean-Claude Martinez*



## LA CITÉ DU PLATEAU

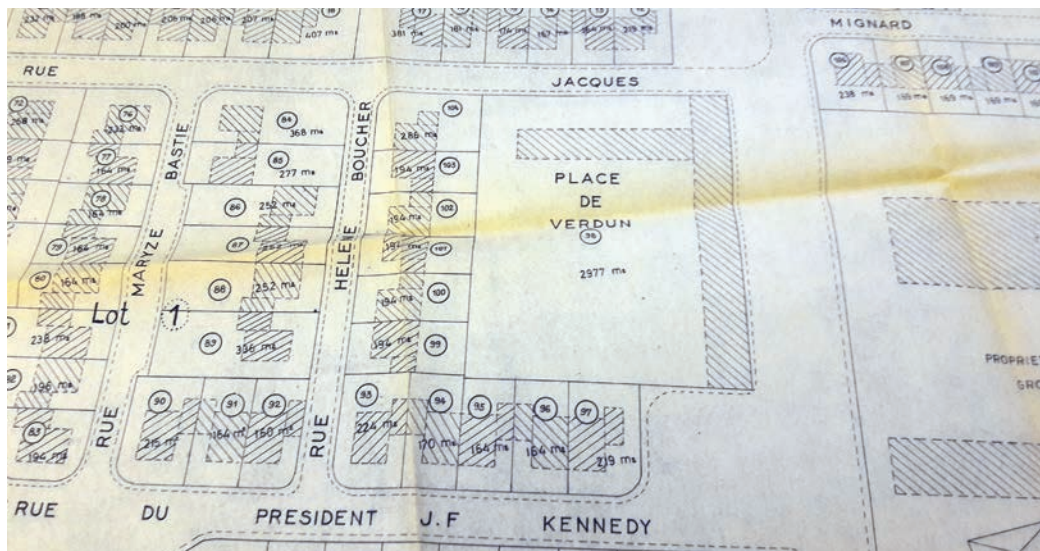
Les Blagnacais ont gardé en mémoire le fait que la cité du Plateau dans le quartier Montplaisir a hébergé de nombreux rapatriés. Dans la perspective de cet article nous avons sollicité des témoignages sur le Facebook de notre association avec une photo aérienne du quartier de 1964 qui montre les immeubles et les petites maisons du lotissement du Plateau.



Photo aérienne  
de 1964  
IGN

De nombreuses personnes nous ont répondu et certaines ont nommé les familles de rapatriés. « Les familles des rapatriés : il y avait Planelles, Ferrari, Navarro, les Montoya, les Ubeda, Mas, Tarento... » et « J'avais une tante qui habitait dans le même immeuble que le mien et mes grands-parents habitaient derrière dans le même immeuble que les familles Planelles / Ferrari / Mas / Tarento... ».

Les rapatriés sont arrivés dans un quartier nouveau surgi de terre à la fin des années 1950 avec des constructions à la fois individuelles et collectives.



Extrait du plan  
de la cité du Plateau,  
AM Blagnac

Précédemment on y trouvait le domaine de Montplaisir, propriété de Léon Raymondis, des champs et des vignes. Mais cette atmosphère bucolique subsiste

au moment du rapatriement, ainsi une témoin raconte : « *Et je vois sur la carte que la chapelle du plateau n'était pas encore construite. Il y avait encore le petit bois à la place de l'ancienne jardinerie, maintenant ce sont les Algeco de l'école. Qu'est-ce que j'ai pu jouer dans tous ces champs, c'était la belle époque, des champs jusqu'à l'ancienne aérogare, et tout le côté gauche de la route de Grenade c'étaient des champs* ».

C'est la Cité jardins qui a créé le quartier, un bailleur social né en 1931 d'une initiative du patron des pâtes Brusson à Villemur dont les logements des ouvriers avaient été ravagés par une crue du Tarn. Le 29 octobre 1957, la société demande au maire un permis de construction d'un groupe d'habitations de 211 logements sur le Plateau, quatre groupes collectifs et 76 logements à la location. Le ministre de la Reconstruction donne son accord.

En complément, la Cité jardins demande à la municipalité sa garantie pour un prêt



Maisons individuelles  
rue du président  
Kennedy (AT)

de 30 millions pour la construction de ces 76 logements. Le conseil municipal, dans sa séance du 9 novembre 1957 accorde sa garantie totale et inconditionnelle avec une condition qui jouera un grand rôle lors du rapatriement, à savoir de réserver 20 % des appartements aux

personnes désignées par la Ville.

La réalisation de la Cité jardin comprend deux immeubles et des petites maisons accolées le long des rues Jacques Mignard, Lionel Terray, Président Kennedy et Marie Curie. « *Mes parents ont emménagé en juillet 1963 dans un appartement tout neuf. Effectivement une majorité de pieds-noirs y habitait. C'étaient des HLM de la Cité jardin, place de Verdun* ». En parallèle de la cité, l'école de l'Aérogare se construit de 1959 à 1962, à droite du plan, bordant la Route de Grenade. « *Moi j'ai été à la maternelle et primaire au Plateau et ensuite au collège Mermoz à la place d'Airbus rue Ginestet. Mes frères qui sont de 52 ont été à la maternelle et primaire au centre de Blagnac et au collège Raymond-Naves et Lycée Nord, mais je crois qu'ils ont fait la dernière année de primaire au Plateau* ».

Lorsqu'il s'est agi le 20 mars 1964 de baptiser la place au centre du lotissement et près de l'école du nom de place de Verdun, la délibération du conseil municipal atteste de la présence de nombreux rapatriés car l'immeuble qui borne la place est qualifié de « *Building des Rapatriés* » dans le procès-verbal.



École de l'Aérogare  
début des années  
1960  
Mairie de Blagnac

Certaines se souviennent de la vie du quartier : « *Les commerces : il y avait une petite épicerie en face de l'auto-école et un camion-épicerie passait. Un pâtissier le dimanche aussi...* » et aussi « *pour les courses alimentaires on allait à la supérette de la cité Pippi, là où il y a la Banque Populaire aujourd'hui et à l'épicerie*

*Pradeilles en bas de l'école de l'Aérogare sur la route de Grenade, puis à Euromarché Purpan qui était à la place de Carrefour (il avait brûlé je me rappelle) et la boucherie Azam au Plan du port. La pharmacie était juste à côté à l'angle de la rue (M. Cortial) et ensuite elle a déménagé en face quand Mme Darles a fait construire ».*

*Malgré les difficultés, le souvenir reste positif : « Oh là là que de souvenirs !!! Nous étions modestes mais heureux... »*

Enfin, l'une de nos interlocutrices nous livre une information très intéressante après avoir bien regardé la carte aérienne de 1964 : « On voit les draps qui sèchent de la dernière blanchisseuse de Blagnac, Mme Lacaze. La blanchisseuse était à l'angle de la route de Grenade et elle étendait à côté du château d'eau au bout, ce qui est actuellement la rue du Château d'Eau. Sa petite fille habite toujours Blagnac ». Regardez bien la photo, les draps qui sèchent se voient très bien dans un rectangle à droite de la route de Grenade dans un damier de noirs et de blancs, près du château d'eau en construction. La structure du quartier a peu bougé si ce n'est la démolition-reconstruction des immeubles en 2013-2014 et qui portent le nom de résidence Dunum. Un projet porté par la Cité jardins dont rend compte le très beau livre *Clin d'œil au passé Regards d'avenir* écrit par Didier Goupil et photographié par Jean-Claude Martinez. Le chantier de démolition-reconstruction de l'école de l'Aérogare porté par la mairie doit s'achever, lui, en 2022.



*Démolition-reconstruction de l'immeuble Dunum place de Verdun photothèque Ville de Blagnac*

Merci infiniment à Martine, Sylvie, Brigitte et Vanessa d'avoir partagé leurs souvenirs d'enfance et d'avoir rendu vivants les premiers pas d'un quartier qui a accueilli de nombreux rapatriés.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

Martinez Jean-Claude, Goupil Didier. *Clin d'œil au passé, regards d'avenir, Blagnac des quartiers en mutation*, 2014, SUERTE-édition.

Moumen, Abderahmen. « De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 2010/3 (N° 99), pages 60 à 68.

Scioldo-Zürcher, Yann. *Reloger les pieds-noirs : l'État mobilisé* - 12 mars 2012 Métropolitiques

Toujas-Pinède, Christiane. « Les rapatriés d'Algérie dans la région Midi-Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* Année 1965 36-4 pp. 321-372.

Zytnicki, Colette. « L'administration face à l'arrivée des rapatriés d'Algérie : l'exemple de la région Midi-Pyrénées », *Annales du Midi* Année 1998 110-224 pp. 501-521.

Zytnicki, Colette. *Les juifs à Toulouse entre 1945 et 1970, une communauté toujours recommencée*, Presses universitaires du Mirail, 1998.

Zytnicki, Colette. *Un village à l'heure coloniale Draria, 1830-1962*, 2019, Belin.

Zytnicki, Colette. *1962 Fin de guerre et arrivée des Pieds-Noirs*, 2019 Editions Midi-Pyrénéennes.

Source : Archives municipales de Blagnac : 4H53, 1D32

Toute notre gratitude à Colette Zytnicki qui par ses recherches et nos échanges amicaux a inspiré cet article.

Nos meilleurs remerciements à Sandrine Roussel du service des Archives municipales de la ville de Blagnac et à Carine Zima chargée des photothèques de la ville de Blagnac.

---

## NOS DISTRIBUTEURS

---

**BHM est heureux de vous annoncer qu'un nouveau distributeur de presse propose désormais nos revues la vente.**

**Bienvenue au Colibri : 10 boulevard Firmin Pons à Blagnac.**

**Signalons que Multicopies, notre éditeur et diffuseur de la revue, est désormais installé au 13 B Route de Grenade.**

**Nos autres distributeurs sont les Tabac-Presses du Plan du Port, du Ritouret, d'Andromède à Blagnac et le Tabac-Presses de Beauzelle.**

**A tous, MERCI.**

---